

Plus que jamais CFTC... **la vie à défendre !**

ÉDITO

Comment allez-vous ?

C'est bien la première préoccupation de la CFTC-Interim en cette fin d'année 2021. Car cette année encore cumule les contraintes : départs en nombre de permanents, augmentation de la charge de travail conséquence des départs de salariés non remplacés, mise en berne voire disparition des primes, pression au recrutement de CDI-I, le réseau Experts & Cadres qui absorbe les Cabinets de Recrutement, profonde inégalité d'accès au Télétravail entre les différents métiers chez Manpower... Les objectifs 2021 de la Direction fixés sur les résultats de 2019 ont été bien trop gourmands et ambitieux !

Manpower est autour de -15% et la rémunération du travail fourni n'est pas satisfaisante, les départs s'accroissent sur un marché de l'emploi dynamique. Manpower n'est plus attractive quand bien même seulement ses 21 jours de RTT... C'est une véritable hémorragie des compétences car ce sont surtout les 3 à 5 ans d'ancienneté qui s'en vont : ils ont été formés, rendus autonomes et performants sur leurs postes et pour les remplacer c'est la galère ! Et ceux qui restent en subissent surtout les conséquences ! Il manque du pouvoir d'achat, des jours de Télétravail pour un équilibre de vie avec des nouvelles habitudes dans la société civile française. On tire sur la corde de ceux qui restent, qui sont attachés à l'entreprise pour continuer à rémunérer les 280 millions d'€ de dividendes encore aux actionnaires ! Quel taux de turn-over faudra-t-il atteindre (lequel a plus que doublé dans certaines régions) pour lâcher sur les salaires en les augmentant et changer le système de rémunération variable obsolète, insuffisant et injuste !

Nous mettons en garde les salariés qui engagent ou acceptent une rupture conventionnelle seuls face à l'employeur. Faites-vous accompagner d'un Délégué CFTC pour obtenir des conditions financières plus importantes !

Sécurité informatique, encore un veto de la direction ...

Interdiction à l'accès à nos messageries personnelles, Accès interdit de certains sites internet, PC non compatibles avec des clés USB



et
notre
pouvoir
d'achat ?

« Télétravail, filtrage par Manpower de vos messageries professionnelles, non acheminement des tracts en agence, rendez-vous sur ;

<https://www.cftc-manpower.fr/permanents>

pour garantir et accélérer votre information électronique CFTC intérim. »

SOLDE CP, RTT, CET

Nous avons tous connu des pressions sur les congés avec l'obligation de poser 4 semaines avant le 31 octobre 2021. Mais pourquoi tant de pression sur la prise de congés ? la RENTABILITÉ !!!

Rappelez-vous pendant le 1^{er} confinement, la direction avait imposé la prise de RTT jusqu'à 14 jours ou à vider les CET. Sur ce sujet, que nous réserve l'entreprise pour 2022 ?

Notre liberté de congés est-elle en danger ?

Si vous constatez ou êtes victime des poses abusives de congés, n'hésitez pas à nous contacter !



Pour être conseillé ou accompagné, prenez contact avec vos élus CFTC dans votre région, allez sur

[cftc-manpower.fr](https://www.cftc-manpower.fr)

CHANGER D'ÈRE

Manpower améliore enfin ses outils informatiques, mais à quel prix pour les salariés permanents ?

Après 15 ans d'immobilisme dans l'évolution de nos outils informatiques, BULLHORN a pour ambition de passer du mode transactionnel au mode relationnel. La direction nous promettant un outil simple d'utilisation et intuitif... qui devrait faciliter au quotidien le travail des agences. Mais qu'en sera-t-il réellement ?

La CFTC-intérim s'interroge et relève des points de vigilance :

- quels avenir et fonction pour les salariés permanents qui n'arriveraient pas à s'accommoder de ce nouvel outil ?
- quels seront les moyens, les modalités et accompagnement en terme de formation des permanents ?

- ce nouvel outil dégagera du temps dans la gestion administrative mais sera-t-il réellement attribué à la relation avec le candidat ou n'est-il pas, ni plus ni moins, qu'un bénéfice financier pour la direction ?

- la productivité et rentabilité de chaque salarié permanent seront mesurées au quotidien, ce qui pourrait inciter certains managers à faire du « flicage » systématique sur certains permanents de leur équipe. Une concurrence entre collègues ne risquera-t-elle pas de générer stress et tensions au détriment de la notion d'équipe ?

La CFTC-intérim restera vigilante sur les éventuelles dérives, et accompagnera au mieux les permanents qui se poseraient des questions sur leur avenir au sein de l'entreprise.

Les objectifs non atteints, un manque de rendement, ou tout simplement une incapacité à faire face à ces nouvelles modalités de travail pourraient entraîner des risques psycho-sociaux des permanents. Vos Représentants de Proximité CFTC-intérim sont à votre écoute pour répondre à vos questions sur ce projet.



TÉLÉTRAVAIL

La négociation avec les Instances des Représentants du Personnel est engagée mais la direction y va à reculons. L'épisode Télétravail est inscrit pour la direction dans le contexte Covid, elle rechigne à l'aborder de façon durable dans les nouveaux modes de travail en entreprise. Et Manpower se dit leader mondial dans les RH ? Il n'y a pas qu'au Siège, dans les DR et les Services Supports que le télétravail est possible. D'ailleurs l'ambition digitale de l'entreprise devrait aider ! Si la direction ne comprend pas l'attractivité pour la marque employeur d'adopter le télétravail alors Manpower restera juste une entreprise apprenante, une référence à inscrire sur son CV pour mieux 'se vendre' rapidement ailleurs...

LA RÉFORME ASSURANCE CHÔMAGE

La réforme de l'assurance chômage entre en vigueur le 1/10/21,

Avec la réforme de l'assurance chômage, les permanents en agence s'exposent à de nouvelles difficultés de recrutement, notamment sur les missions de très courte durée. Actuellement, nous avons un grand nombre de retours sur la pression managériale pour conquérir de nouveaux clients, sur la marge, sur le RN... Les intérimaires vont vite comprendre et voir leur intérêt en n'acceptant que des longues missions... Comment gérer alors les petites missions ? Nous sommes en face de nouvelles difficultés (et donc plus de pression !) avec des intérimaires qui prendront les missions au plus offrant... Et quid des objectifs CDI-I, la tentation est grande pour la Direction de les augmenter car alors, l'intérimaire ne pourra refuser la mission... A la CFTC-Interim nous resterons vigilant sur les impacts de la Réforme.

PRIME AU POUVOIR D'ACHAT 2021

Le Gouvernement a reconduit le dispositif pour 2021. Une large majorité de permanents voit sa rémunération globale diminuée de 30 à 40% cette année. A la CFTC-Interim nous demandons que soit mise en place cette prime PEPA. Elle doit être versée avant le 31/03/2022 et peut atteindre 2000 €. La prime n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu pour le salarié. Manpower bénéficiera aussi des exonérations sur cotisations CSG et CRDS.

Vous vous occupez d'un MOS ; votre quotidien nous intéresse, faites-nous remonter vos problèmes en toute confidentialité sur

⇒ cftc-manpower.fr

Pourquoi prendre sa carte d'adhésion 2022 ?

Une évidence qu'il est vertueux parfois de rappeler : **POUR VOUS DÉFENDRE**

Conservé votre emploi

Préserver votre santé physique et mentale

Et si vraiment, la confiance est rompue avec Manpower, alors vous accompagner au mieux pour que vous puissiez rebondir professionnellement vers de nouveaux projets.

Prendre le relais en tant que médiateur quand vous aurez presque renoncé en étant seul(e) face à la direction

Défendre vos intérêts chez Manpower

65 €
Intérimaire
tous statuts

85 €
Permanent
statuts Employé/
Assimilé
Cadre

125 €
Permanent
statut
Cadre

Cotisation déductible à 66% de vos impôts ou remboursée en crédit d'impôt

Votre adhésion en ligne en quelques clics sur ⇒ www.cftc-manpower.fr